

901 av. Alphonse Lavallée
ZI Toulon est - BP 355
83077 Toulon Cedex 9
France
Tél. : +33 (0)4 98 04 62 95
Fax : +33 (0)4 98 04 62 99
E-mail : contact@alphadif.net

Règlement du Grand jeu concours Seamaid

Article 1 – Société organisatrice

La société ALPHADIF, SAS au capital de 24 999.00 €, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro B 487 505 190, dont le siège social est situé au 901 Chemin Alphonse Lavallée, ZI Toulon Est, 83210 La Farlède, (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé : «SEAMAI – 20 ANS» (ci-après dénommé « le Jeu »).

Article 2 – Objet du Jeu

Le Jeu est organisé dans le cadre de la célébration du 20e anniversaire de la marque SEAMAI et vise à faire gagner, par tirage au sort, divers lots aux participants respectant les conditions du présent règlement.

Article 3 – Durée

Le Jeu se déroulera du 1er janvier 2026 à 00h01 au 31 août 2026 à 23h59 inclus (ci-après « la Période du Jeu »). Cette période se décompose comme suit :

- Période d'achat éligible : du 01/01/2026 au 31/07/2026 inclus,
- Période d'inscription en ligne : du 01/01/2026 au 31/08/2026 à 23h59 inclus.

Toute participation en dehors de ces périodes sera considérée comme nulle.

Article 4 – Conditions de participation

4.1. Territorialité

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), dans les DROM-COM, ou dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, disposant d'un accès Internet et d'une adresse électronique valide.

4.2 Modalités de participation

Pour participer, il est nécessaire de :

- acheter un luminaire SEAMAI durant la période d'achat éligible (01/01/2026 au 31/07/2026 inclus) à des fins exclusivement personnelles
- se rendre sur la page Internet du Jeu <https://www.seamaid-lighting.com/20>,
- remplir le formulaire d'inscription en ligne et télécharger une preuve d'achat lisible (facture ou ticket de caisse), avant le 31/08/2026

Seule une preuve d'achat valide et lisible permettra la validation de la participation. Toute preuve d'achat illisible, falsifiée, incomplète ou non conforme entraînera automatiquement la nullité de la participation concernée.

4.3. Exclusions

Ne peuvent participer :

901 av. Alphonse Lavallée
ZI Toulon est - BP 355
83077 Toulon Cedex 9
France

Tél. : +33 (0)4 98 04 62 95
Fax : +33 (0)4 98 04 62 99
E-mail : contact@alphadif.net

- le personnel de la Société Organisatrice,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu,
- ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs.
- Les professionnels revendeurs des produits SEAMAI

4.4. Limite de participation

Une seule participation est autorisée par foyer, entendu comme l'ensemble des personnes résidant à la même adresse postale, sur toute la durée du Jeu.

Toute tentative de fraude ou de participation multiple (par exemple par l'utilisation d'adresses électroniques différentes, de factures falsifiées, etc.) entraînera la nullité des participations concernées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la validité des participations sur la base du numéro de facture communiqué et de l'adresse postale renseignée, en contactant le revendeur.

4.5 Langue du règlement

Le présent règlement est établi en langue française.

Des traductions peuvent être mises à disposition afin d'en faciliter la compréhension par les participants ne maîtrisant pas la langue française.

En cas de divergence d'interprétation, la version française prévaut, sous réserve des dispositions impératives du droit de la consommation applicables dans le pays de résidence du participant.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par l'Etude CERTEA, par les associés ou clerc habilité aux constats dont l'étude est située 103 rue la Fayette, 75010 Paris, durant le mois de septembre 2026, parmi toutes les participations valides enregistrées.

Les gagnants seront avertis individuellement par courrier électronique, au cours du mois de septembre 2026.

Ils devront confirmer leur identité et leurs coordonnées dans un délai de 30 jours à compter de la notification. À défaut, ils perdront le bénéfice de leur lot.

Article 6 – Dotations

Les lots mis en jeu sont les suivants, pour une valeur totale estimée de 20 000 € TTC :

- 1 Voyage All-Inclusive aux Maldives pour 2 personnes comprenant un séjour en hôtel 4 étoiles, avec un budget maximal de 6 500 € TTC.

Le prix inclut :

- Les vols aller-retour en classe économique, au départ de l'aéroport de la capitale du pays de résidence du gagnant
- Les transferts nécessaires jusqu'à l'hôtel (selon l'offre retenue) ;
- L'hébergement et la formule All-Inclusive, selon les conditions de l'établissement.

901 av. Alphonse Lavallée
ZI Toulon est - BP 355
83077 Toulon Cedex 9
France
Tél. : +33 (0)4 98 04 62 95
Fax : +33 (0)4 98 04 62 99
E-mail : contact@alphadif.net

Restent à la charge du gagnant

- Les frais d'acheminement à l'aéroport
- Les frais de visa (le cas échéant) ;
- Les assurances (voyage, annulation, etc.) ;
- Les taxes locales (ex. green tax / taxes de séjour, si applicables) ;
- Les dépenses personnelles (extras, excursions, pourboires, etc.).
- 5 week-ends à Disneyland Paris pour deux personnes avec un budget maximal de 1200 € TTC par lot, comprenant un hébergement dans un hôtel du Parc pour une nuit, et l'entrée des deux Parcs Disney
- 5 TV Philips Ambilight avec un budget maximal de 800€ TTC par lot,
- 10 enceintes BOSE SoundLink Plus, avec un budget maximal de 230 € TTC par lot,
- 10 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 120 € TTC

La valeur des lots est donnée à titre indicatif et peut varier. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

En cas d'indisponibilité d'un lot, la Société Organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Le premier lot concernant le voyage All-inclusive aux Maldives inclus :

- Le vol en classe économique au départ de Paris, Berlin, Madrid, Rome, Londres ou Lisbonne.
- Un séjour de 7 jours, incluant l'hébergement, pension tout compris (petit-déjeuner, déjeuner et dîner de l'hôtel)

Ce premier lot n'inclut pas :

- Les frais d'acheminement à l'aéroport
- Les frais annexes : frais de visas, assurances, taxes locales, dépenses personnelles etc.

Concernant les séjours à Disneyland Paris, l'hébergement pour une nuit et l'entrée aux 2 Parcs sont inclus. En revanche, le transport, les dépenses personnelles ou tout autre frais annexes ne sont pas pris en charge.

Article 7 – Remise des lots

Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale, au frais de la société organisatrice, ou remis selon des modalités convenues directement avec eux, dans un délai maximum de 3 mois après la proclamation officielle des résultats.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, ou détérioration des lots lors de leur acheminement.

Article 8 – Responsabilité

901 av. Alphonse Lavallée
ZI Toulon est - BP 355
83077 Toulon Cedex 9
France

Tél. : +33 (0)4 98 04 62 95
Fax : +33 (0)4 98 04 62 99
E-mail : contact@alphadif.net

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet ou du site du Jeu,
- Pertes de données, retards ou envois non réceptionnés,
- Tout dommage résultant de la participation au Jeu ou de la jouissance d'un lot,

Sauf en cas de faute prouvée de la Société Organisatrice ou de manquement à ses obligations légales.

Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation du jeu-concours, la société ALPHADIF met en œuvre des traitements de données à caractère personnel visant à gérer les participations, désigner les gagnants, leur attribuer les dotations, communiquer aux clients participants des messages promotionnels et respecter ses obligations légales, notamment fiscales.

Ces traitements reposent sur l'exécution du règlement du jeu (article 6.1.b du RGPD), le cas échéant, sur le respect d'une obligation légale (article 6.1.c du RGPD), notamment en matière de remise de prix et sur la base des intérêts légitimes de l'entreprise (article 6.1.f du RGPD), pour l'envoi des messages promotionnels.

Les données collectées incluent le prénom, nom, adresse postale, pays, adresse électronique, ticket de caisse ou facture ainsi que toute autre information du participant nécessaire aux objectifs précités.

L'ensemble de ces informations est obligatoire. A défaut de les fournir, votre participation ne pourra être enregistrée.

Les données utilisées à des fins de prospection commerciale sont facultatives et conditionnées au recueil préalable du consentement du participant qui figure dans le bulletin d'inscription.

Ce consentement est libre, et peut être retiré à tout moment, sans incidence sur la participation au jeu-concours en contactant la société organisatrice.

Ces données sont destinées aux services internes de la société ALPHADIF en charge de la communication ou du marketing, ainsi qu'aux prestataires habilités intervenant dans la gestion technique ou logistique du jeu (ex. : tirage au sort et remise des lots).

Les données des participants seront **conservées pendant la durée du jeu concours**, puis archivées pendant une durée maximale de **2 ans à compter de la clôture du jeu**.

Conformément au RGPD, vous disposez selon les cas, des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Pour exercer vos droits ou pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par courrier postal à l'adresse suivante Alphadif SAS, Z.I Toulon Est, 901 avenue Alphonse Lavallée, BP355 – 83077 Toulon Cedex 9, France ou par courriel à dpo_alpha@actecil.fr.

901 av. Alphonse Lavallée
ZI Toulon est - BP 355
83077 Toulon Cedex 9
France
Tél. : +33 (0)4 98 04 62 95
Fax : +33 (0)4 98 04 62 99
E-mail : contact@alphadif.net

Nous vous remercions de préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. Dans le cadre d'une demande de droit et en cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité en cours de validité pourra vous être demandé.

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 10 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de :

L'étude Certea Commissaire de justice, 103 rue la Fayette, 75010 Paris.

Il est consultable gratuitement sur la page Internet du Jeu <https://www.seamaid-lighting.com/20>.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive du participant, sans préjudice de poursuites éventuelles. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à des vérifications de manière objective, loyale et proportionnée, sans pouvoir conduire à une exclusion arbitraire.

Article 12 – Loi applicable et juridiction compétente

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, le droit français et les tribunaux français seront compétents selon les règles de droit commun, sans préjudice du droit pour tout participant consommateur de saisir la juridiction compétente en vertu des règles impératives du droit de l'Union européenne, et notamment celles prévues par le règlement (UE) n° 1215/2012.